

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

DIRECTION GENERALE



ATELIER CONJOINT BAD-CEMAC-UNFPA SUR LA MISE EN ŒUVRE DU SDMX ET L'IMPLEMENTATION DE OPEN DATA PLATFORM (VERSION 2.0) DANS LES PAYS DE LA CEMAC



FICHE DE PRESSE

Période : Lundi 14 au vendredi 18 septembre 2026

Lieu : Libreville, Hôtel Boulevard



1. Contexte

La Commission de la CEMAC met en œuvre, avec l'appui financier de la Banque mondiale, le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA/PHASAO), dont l'un des objectifs majeurs est de standardiser les outils de collecte, de gestion et de diffusion des données afin d'améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques de la sous-région.

Au cours des dernières années, plusieurs référentiels communautaires ont été élaborés ou harmonisés dans le cadre du projet HISWACA, notamment : les enquêtes harmonisées sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) ; les enquêtes sur le commerce transfrontalier informel (CTI), le guide pratique sur les Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH) ; le manuel de référence des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques de l'état civil (ESEC) ; le guide de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) ; et bien d'autres en cours d'élaboration.

La pérennisation de ces acquis repose désormais de la capacité des États membres à produire, échanger et diffuser leurs données conformément à des standards internationaux communs garantissant leur comparabilité, leur qualité et leur interopérabilité.

Dans cette perspective, la Commission prévoit de développer CEMAC-Data, future plateforme régionale de diffusion statistique destinée à centraliser les indicateurs communautaires et à faciliter leur partage avec les États membres ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers.

La mise en œuvre de cette plateforme nécessite l'adoption du standard international SDMX (précédemment Statistical Data and Metadata eXchange et maintenant, The standard for Statistical Data and Metadata), aujourd'hui utilisé par les Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI, Eurostat, la BAD et la plupart des organisations internationales pour l'échange automatisé de données statistiques.

L'adoption du SDMX permettra notamment :

- d'harmoniser les structures de données et de métadonnées au sein de l'espace CEMAC ;
- d'automatiser les échanges de données entre les Instituts Nationaux de la Statistique et la Commission de la CEMAC ;
- de réduire les délais de transmission des données ;
- de renforcer la qualité des métadonnées ;
- de faciliter la diffusion des statistiques régionales via CEMAC-Data ;
- de limiter les traitements manuels sources d'erreurs ;
- de renforcer l'interopérabilité entre les différentes plateformes statistiques nationales.

Parallèlement, la Banque Africaine de Développement accompagne les pays africains dans la migration des plateformes nationales Open Data Platform (ODP) vers la version ODP 2.0, entièrement fondée sur le standard SDMX.

Cette évolution représente une opportunité majeure pour les pays de la CEMAC de moderniser leurs systèmes de diffusion statistique et de les rendre pleinement compatibles avec les standards internationaux.

Dans l'espace CEMAC, les six États membres disposent déjà d'une plateforme nationale ODP 1.0. Toutefois, aucun pays n'a encore engagé la migration vers ODP 2.0, ni mis en place un mécanisme d'échange automatisé de données conforme au standard SDMX. Les différences observées entre les pays concernent essentiellement le niveau d'alimentation et de valorisation de leurs plateformes de diffusion.

2. Objectifs de la mission

L'objectif principal de cet atelier est de renforcer les capacités techniques des experts des États membres de la CEMAC dans la mise en œuvre du standard SDMX et d'assurer une transition opérationnelle vers la plateforme ODP 2.0 pour la gestion, l'harmonisation et la diffusion des données statistiques officielles.

Plus spécifiquement, cet atelier vise à :

- Dresser un état des lieux partagé de la mise en œuvre du SDMX et du déploiement de l'Open Data Platform dans les six États membres ; Développer les compétences pratiques des participants en modélisation SDMX ;
- Promouvoir l'harmonisation des structures de données statistiques entre les pays membres de la CEMAC ;
- Permettre aux participants de produire, échanger et diffuser des données conformes au SDMX ; Renforcer la maîtrise des outils ODP 2.0 (Metadata and Data Manager et Data Browser) ;
- Favoriser l'alignement des pratiques statistiques au niveau régional ;
- Appuyer chaque État membre dans la formulation d'une feuille de route nationale et régionale de mise en œuvre et de migration technologique ;
- Préparer une feuille de route pour la migration des plateformes nationales de la version ODP 1.0 vers la version ODP 2.0 ;
- Mettre en place une version bêta de la plateforme régionale CEMAC-Data, alimentée par les données communautaires disponibles ;
- Définir le protocole d'échange automatisé entre les portails nationaux et la plateforme régionale CEMAC-Data.

3. Résultats attendus

A l'issue de cet atelier, les résultats suivants sont attendus :

- Les participants maîtrisent les concepts et outils de modélisation SDMX ;
- Des structures harmonisées (DSD, codelists) sont initiées pour des domaines statistiques prioritaires de la sous-région ;
- Les participants sont autonomes pour charger, administrer et publier des données avec ODP 2.0 ;
- Les participants comprennent les étapes clés de la migration ODP 1.0 → ODP 2.0 ;
- Une compréhension partagée des protocoles d'échange automatisés (APIs) est établie pour sécuriser les transmissions de données vers la Commission ;
- Chaque délégation pays dispose d'un projet feuille de route de mise en œuvre et de migration ;
- La coordination entre institutions nationales et régionales est renforcée ;
- Un état des lieux consolidé de la mise en œuvre du SDMX et du déploiement de l'ODP dans les six États membres est disponible ;
- Une version bêta de la plateforme CEMAC-Data, alimentée par les données communautaires disponibles, est opérationnelle à l'issue de l'atelier ;
- Les modalités de l'assistance technique post-atelier à apporter à chaque pays sont arrêtées.